



## Télétravail

### Un mauvais simulacre de négociation

La direction a décidé **unilatéralement** qu'il n'y aurait plus **que 2 jours de télétravail maximum pour le siège, item non négociable.**

#### La raison invoquée

Le lien social se perd à moyen terme, selon une étude connue des seuls membres de la Direction Palatine et **dont nous n'avons pas été destinataires.**

Pour faire passer cette pilule inavalable, il y aurait des jours flottants. Mais quid du nombre? Ils ne représenteront jamais ce 3<sup>ème</sup> jour perdu. Est-ce, en sous-main, une volonté de faire partir des personnes pour atteindre la réduction d'effectif

prévue à VDF en 2023 ?



Versatile portrait de Maître Ubu.

**Evidemment pour le réseau, le Roi UBU estime qu'un jour c'est déjà trop, lui qui profite pleinement du télétravail et organise des réunions en Savoie ...** Notre DRH va essayer de lui faire accepter quelques jours flottants. Nous sommes bien loin des promesses faites aux nouveaux embauchés du réseau, de 2 jours de télétravail, ce qui a en partie motivé leur venue.

Comprenez le message quand il faut fermer des agences, les clients n'y viennent plus et quand on ne veut pas que les salariés soient en télétravail, on invoque l'accueil clients.

Pour nous faire avaler la pilule, quelques mesurètes : possibilité de cumuler le lundi et le vendredi, assouplissement des délais pour accéder au télétravail.

En revanche, **zéro augmentation de l'indemnité télétravail** et reconduction à l'identique pour l'achat de matériel.

Nous aurons le 29 novembre les propositions de la direction notamment sur les jours flottants. D'ici là faites part à vos managers de votre mécontentement sur le nombre de jours proposés par la DRH.



*Tu me le signes cet accord télétravail*



#### Le vrai chantage

*Si au final nous ne signons pas ce pseudo accord, la charte mise en place sera bien moins disante, notamment en nombre de jours flottants. Nous vous interrogerons début décembre pour recueillir vos avis et décider ou non d'une signature.*

